

Autorité
de la concurrence*Le président**Paris, le 10 mai 2023*

Référence à rappeler : 20-062 /20-DCC-164

Maîtres,

Vous sollicitez, par un courriel en date du 15 mars 2023, la décharge du cabinet Finexsi de ses missions de mandataire chargé du suivi des engagements pris par le groupe Aldi, dans le cadre de la prise de contrôle exclusif d'actifs de la société Franprix Leader Price Holding.

Par décision n° 20-DCC-164 du 17 novembre 2020, l'Autorité de la concurrence a autorisé la prise de contrôle exclusif d'actifs de la société Franprix Leader Price Holding par le groupe Aldi sous réserve du respect de l'engagement de céder neuf magasins situés dans les zones de l'Argentière-la-Bessée, Bar-sur-Seine, Bort-les-Orgues, Brassac-les-Mines, Lanton, Marle, Rambervillers, Saint-Félix et Sézanne.

Par un courrier du 8 janvier 2021, l'Autorité de la concurrence a agréé le cabinet Finexsi représenté par Monsieur Christophe Lambert en tant que mandataire indépendant chargé de vérifier le respect par le groupe Aldi de ses engagements. Durant sa mission, le mandataire a remis chaque mois au service des concentrations un rapport écrit sur le suivi des engagements constatant leur bonne exécution.

L'Autorité de la concurrence a agréé :

- le 27 juillet 2021, les sociétés Laondis et Bardis comme repreneurs de deux magasins Aldi situés respectivement avenue Charles de Gaulle à Marle et Faubourg de Chatillon à Bar-sur-Seine ;
- le 27 juillet 2021, la société Mazagran Service comme repreneur du magasin Leader Price situé Lieu-dit Brollet Vers Le Pont à Saint-Félix ;
- le 13 août 2021, la société Carrefour France via sa filiale Proximité France comme repreneur du magasin Leader Price situé avenue de la Libération à Lanton ;
- le 5 octobre 2021, la société Briançondis comme repreneur du magasin Aldi situé 1 d le Pré-du-Fauré à Saint-Martin-de-Queyrières (zone de chalandise de l'Argentière-la-Bessée) ;
- le 2 décembre 2021, la société Mazagran Service comme repreneur du magasin Leader Price situé 9 rue des Abbés Mathis et Marion à Rambervillers ;
- le 23 décembre 2021, la société Carrefour France via sa filiale Smarteco comme repreneur du magasin Leader Price située avenue Jean-Jaurès à Sézanne ;

- le 9 juin 2022, la société Sébastianie comme repreneur du magasin Aldi situé 115 rue de la Tuilerie, 19110 Bort-les-Orgues, en substitution du magasin Leader Price situé boulevard Jean Jaurès également à Bort-les-Orgues, qui devait être initialement cédé ;

- le 14 novembre 2022, la société A.B.C.D. comme repreneur du magasin Leader Price situé avenue du Château à Brassac-les-Mines en substitution du magasin Aldi situé rue sous la Coste 43250 Saint Florine, qui devait être initialement cédé.

L'Autorité de la concurrence a été informée de la conclusion de l'ensemble des contrats de cession afférents aux neuf magasins à céder en exécution de l'engagement de cession pris dans le cadre de la décision n° 20-DCC-164.

En conséquence, l'Autorité de la concurrence constate la réalisation des engagements souscrits par le groupe Aldi.

Dans ces conditions, je vous informe que la mission du mandataire de suivi des engagements est parvenue à son terme et que son mandat prend donc fin.

Je vous prie d'agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré